

DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 19 MAI 2021
Séance 2021-IV-

L'an deux mille vingt et un, le 19 MAI à 18 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 8 avril 2021, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Serge BAGUR, Maire de PELLEPORT

Date de convocation et d'affichage : 6 MAI 2021

Présents:

Serge BAGUR, Claudie AGUILAR, Christian BARGE SANSELME, Jean-Luc BONNET, Philippe LASUYE, Jean-Luc DELRIEU, Murielle CADORET, Guillaume BASTIÉ, Christophe SORET, Bertrand UFFERTE, Romain VANHECKE, Xavier CAZALENS,

Absent(s) excusé(s):, Alain LADERRIERE qui donne pouvoir à Philippe LASUYE, Romain VANHECKE qui donne procuration à Jean-Luc BONNET, Sophie CLUZET-PAYET qui donne pouvoir à Claudie AGUILAR

Absent(s) :

Secrétaire : Philippe LASUYE

Ordre du jour :

- **2021-IV-1 : Délibération afin d'entériner notre refus de transfert PLUi;**
- **2021-IV-2 : Délibération afin de valider notre volonté de rachat des parcelles C1140, C1142 et C1144 ;**
- **2021-IV-3 : Point sur l'avancement des projets « café associatif » & « embellissement du village » ;**
- **2021-IV-4 : Organisation des bureaux de vote du 20 juin 2021 ;**

Questions diverses.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

1. Délibération afin de valider une DM n°1 **2021-IV-5** -
La demande est acceptée à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la précédente réunion. (24 mars 2021)

(Document envoyé à chaque conseiller le 15 avril à 15:06).

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- **2021-IV-1 : Délibération afin d'entériner notre refus de transfert PLUi;**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes. Ce transfert devait devenir effectif au 27 mars 2017, sauf opposition de 25 % des conseils municipaux, représentant au moins 20 % de la population. Les communes de la Communauté de communes des Hauts Tolosans se sont opposées au transfert de cette compétence en 2017.

Mairie de PELLEPORT Séance du 19 MAI 2021

La loi précise que, s'il n'a pas été effectué précédemment, le transfert de la compétence à l'EPCI se réalisera automatiquement « le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires », soit au 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, le même mécanisme d'opposition au transfert de la compétence est également rendu possible à cette occasion. Pour ce faire, au moins 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population doivent délibérer dans les trois mois précédents, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, afin de s'y opposer.

L'article 5 de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire dispose que, pour l'année 2021, par dérogation aux deux premiers alinéas du II de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, le délai dans lequel au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population peuvent s'opposer au transfert à la communauté de communes ou à la communauté d'agglomération de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale court du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021.

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018, portant approbation des statuts de la Communauté de communes des Hauts Tolosans ;

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 5 de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 ;

Vu le PLU de la commune de PELLEPORT

Considérant que la Communauté de communes des Hauts Tolosans, qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires », soit au 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant l'option de refus possible avant le 30 juin 2021 ;

Il est proposé au conseil municipal de refuser le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale ».

Avis du Conseil qui donne son avis et approuve à l'unanimité le refus de transfert du PLUi tel que présenté.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 14

- **2021-IV-2 : Délibération afin de valider notre volonté de rachat des parcelles C1140, C1142 et C1144 ;**

Monsieur le 1^{er} adjoint informe les membres du Conseil Municipal que par acte du 1^{er} février 2010, a eu lieu la vente des trois parcelles cadastrées C1140, C1142 et C1144 pour une contenance totale de 0.9018 hectare à la communauté de communes du canton de CADOURS, en vue de la construction future d'une école. Cet acte fait suite à une délibération favorable du conseil communautaire du canton de CADOURS en date du 29 mars 2007. Le prix de cession principal était de 6.853,68€ -(six mille huit cent cinquante trois euros soixante huit cents). Il est fixé à 7.919,13€ compte tenu des frais d'acte initiaux de 688.35€ hors frais d'acte pour cette fois, qui se monteront à 850€ environ.

Lors de la fusion, en 2017 de la commune de PELLEPORT avec la communauté de communes les hauts Tolosans, la communauté de CADOURS a transféré cet actif dans la nouvelle communauté. Par délibération du conseil communautaire en date 11/02/2021, il a été décidé de restituer à PELLEPORT ces trois parcelles. 11

En conséquence il est demandé au conseil de voter favorablement à cette acquisition et autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants, et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Avis du Conseil qui donne son avis et approuve à l'unanimité l'achat envisagé.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 14

- **2021-IV-3 : Points d'avancement sur les projets « café associatif » & « embellissement du village »**

Christophe SORET prend la parole ;

« Le retour à une vie « normale » se précisant, nous allons pouvoir relancer notre projet de Café Associatif.

Le sondage réalisé en fin d'année 2020 témoigne en effet d'un grand intérêt de la population de Pelleport pour un tel projet.

Ainsi, 79 personnes ont répondu à ce sondage et comme on peut raisonnablement estimer qu'il n'y a eu qu'une réponse par foyer, cela représente environ 1/3 des foyers de Pelleport.

96% de ces personnes sont intéressées par le projet et la moitié d'entre elles (40 p.) sont même prêtes à s'y investir ponctuellement ou de façon plus régulière. C'est très encourageant !

De même, l'ensemble des activités proposées dans ce sondage a suscité une large adhésion des répondants : plus de 94% d'intérêt pour des événements culturels ou de loisirs et 85% pour des rencontres thématiques, des débats, etc. Et nous avons également reçu plusieurs suggestions d'activités pouvant être liées à ce Café Associatif : épicerie de première nécessité, lieu d'échanges/troc de services, etc.

Bref, l'intérêt pour le projet est là mais il faut maintenant le concrétiser.

Nous allons donc organiser dans le courant du mois de juin une première réunion publique pour lancer le projet. Nous vous communiquons la date choisie **Samedi 26 juin 10 heures 30** »

Christophe SORET diffusera sur PanneauPocket. La mairie prépare un affichage.

Embellissement du village. Une réunion de travail sera définie prochainement.

- **2021-IV-4 : Organisation des bureaux de vote du 20 juin 2021 :**

Compte tenu que les prochaines élections régionales et départementales, dont le premier tour se déroulera le 20 juin 2021, présentent un contexte de crise sanitaire inédit, il est impératif de préparer avec soin, le fonctionnement du déroulement des élections prévues.

Les bureaux de vote et les opérations électorales doivent être physiquement doublés. Les deux scrutins se dérouleront dans la salle des fêtes. Il y aura une liste d'émargement par bureau de vote. Sachant que les deux scrutins sont organisés dans un même lieu, les fonctions de président et de secrétaire sont mutualisées. Par contre, les fonctions d'assesseur ne le seront pas et seront affectés à un unique bureau de vote. Ainsi, pour chaque bureau de vote 6 personnes au minimum sont nécessaires. Un président et un secrétaire qui navigueront entre les deux bureaux de vote et 4 assesseurs, à raison de deux assesseurs par bureau de vote.

Le maire est nommé d'office président. Philippe LASUYE se propose comme secrétaire.
Les assesseurs figurent selon les horaires suivants :

De 8:00 à 10:00 – Claudie AGUILAR, Xavier CAZALENS, Jean-Luc DELRIEU, Bertrand UFFERTE.

De 10:00 à 12:00 – Alain LADERRIERE, Murielle CADORET, Christophe SORET, Jean-Luc BONNET.

De 12:00 à 14:00 – Guillaume BASTIÉ, Christian BARGE-SANSELME, Xavier CAZALENS, Bertrand UFFERTE.

De 14:00 à 16:00 – Romain VANECKE, Sophie CLUZET-PAYET, Murielle CADORET, Christian BARGE-SANSELME ;

De 16:00 à 18:00 – Alain LADERRIERE, Christophe SORET, Claudie AGUILAR, Jean-Luc DELRIEU.

- **2021-IV-5 : Délibération pour valider une DM n°1 :**

A la demande du service comptable des finances publiques de Grenade, nous devons apporter une modification à une imputation comptable sur un des postes du budget 2021. Virement d'opérations patrimoniales à un compte d'immobilisations corporelles. A savoir :

Débit 204412 : public : bâtiments et installations pour 202.500,00€ - (augmentation sur crédits ouverts)

Total D041 Opérations patrimoniales 202.500,00€

Débit 21318 : Autres bâtiments publics pou 202.500,00€(diminution sur crédits ouverts)

Total D21 Immobilisations corporelles 202.500,00€

Avis du Conseil qui donne son avis et approuve à l'unanimité la décision modificative numéro 1.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 14

Questions diverses :

- Bertrand UFFERTE demande si le terrain en cours d'acquisition par la commune est exploité ?

Mairie de PELLEPORT Séance du 19 MAI 2021

Serge BAGUR répond que le terrain n'est pas exploité.

- Christophe SORET demande où en est la remise à niveau de l'ancien préfabriqué de l'école.
Serge BAGUR répond que ce dossier n'est pas en cours d'instruction pour l'instant.
- En ce qui concerne l'enrobé à poser au city Park, Christophe SORET recherche un fournisseur.
- Serge BAGUR répond à Murielle CADORET que l'installation des deux climatiseurs à l'école LES MERLETES est effectuée, et qu'ils sont en fonction.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h 30. Serge BAGUR, Maire.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

